

AR Prefecture

063-216300566-20230331-2023_20-DE
Reçu le 03/04/2023
Publié le 03/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 31 mars 2023

Nombre de
membres :

En exercice	11
Présents	10
Procurations	1
Votants	11

Date de la
Convocation :
20/03/2023

VOTES :
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**Délibération
N°2023_20**

Objet :
**Subventions aux
associations et
autres organismes
2023**

L'an **deux mille vingt-trois le vendredi 31 mars à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, GRAZON Roseline ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, GUILLY Philippe, BONNET Christian, FAURIAT Jonathan et VAISSE Bernard.

Absents ayant donné procuration : Mme RODRIGUEZ Sandrine représentée par M. FONTENETTE Alexis

Absent :

Secrétaire de séance désigné : ECHALIER Marilyn

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer le montant des subventions 2023 octroyées aux associations et autres organismes. Il indique que toutes les associations de la commune ont reçu un dossier de demande de subvention à déposer en mairie.

Monsieur le Maire souhaite faire inscrire au budget communal 2023 une somme globale de 4 400,00 € à l'article 65748 du budget communal 2023 dans le cadre des subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ;
Il demande l'avis du conseil municipal.

Après étude des dossiers de demandes de subventions communales et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

↳ Décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations dont :

- Association Brousse et son histoire : 250,00 €
- Association La Sauce de Brousse : 250,00 €
- Club Les Genêts d'Or : 250,00 €
- Association du Jumelage Brousse – Ville-le-Marclet : 250,00 €
- Association des Parents d'élèves du RPI Brousse, Saint-Jean-des-Ollières, Sugères : 250,00 €
- Association Comité des Fêtes : 350,00 € ;
- Association l'Eveil : 50,00 € ;

↳ Précise que ces subventions seront inscrites au budget primitif 2023 à l'article 65748 ;

↳ Valide le montant total de 4 400,00 € inscrit à l'article 65748 du budget communal 2023.

AR Prefecture

063-216300566-20230331-2023_20-DE
Reçu le 03/04/2023
Publié le 03/04/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le 03/04/2023
et publication le 03/04/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Sébastien DUGNAS

A blue circular stamp from the Mairie de Brusson, Haute-Savoie, is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink. The stamp contains the text "MAIRIE DE BRUSSON" and "Haute-Savoie" around a central emblem.